



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-051 **Conseil municipal du 19 mai 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

Pouvoirs : Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 13 mai 2025
Date de la publication : 21 mai 2025

2025-051 EDUCATION – CONVENTION D'ADHESION A LA LUDOTHEQUE LULU PRÊT'

Rapporteuse : Myriam RIALET

L'association Lulu Prêt' de Trans sur Erdre propose, à ses adhérents, la location de jeux / jouets.

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune a établi un Projet éducatif de territoire (PEDT), pour la période 2024-2027, dont un axe porte sur « Favoriser l'ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure » en proposant des activités de découverte.

La présentation de nouveaux jeux sur les accueils périscolaires répond pleinement à cet axe du PEDT.

Le partenariat avec la ludothèque Lulu Prêt', afin de bénéficier du prêt de jeux et jouets, se contractualise par une adhésion à l'association, dont le montant est de :

- Forfait d'adhésion annuel de 20€, à la signature de la convention
- Forfait d'1€ par jeu/jouet emprunté, pour une durée de 4 semaines ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de convention de « Prêt de jeux et jouets » proposé par l'association Lulu Prêt', annexé à cette délibération ;

CONSIDERANT l'axe « Favoriser l'ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure » du Projet éducatif de territoire 2024-2027 ;

Après avis de la commission Scolarité, jeunesse, prévention, CME CMJ en date du 5 mai 2025 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 mai 2025.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE les termes de la convention présentée en annexe de la délibération.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Prêt de jeux et jouets » avec l'association Lulu Prêt' et tout document s'y afférant.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Arnaud BOUYER



Séverine LENOBLE



Nabil ZEROUAL



Association Lulu Prêt'
69, Rue des Genêts
44440 TRANS SUR ERDRE
ludo.lulupret@gmail.com
www.lulupret.pe.hu
06.51.92.45.93



CONVENTION DE PRÊT DE JEUX ET JOUETS ASSOCIATIONS / COLLECTIVITÉS

Entre les soussignés :

L'association Lulu Prêt', représentée par Mme FOURNIER Anne-Cécile en qualité de Présidente et agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 05 octobre 2020.

Adresse postale : 69, Rue des Genêts 44 440 Trans-sur-Erdre

Adresse mail : ludo.lulupret@gmail.com

Téléphone : 06.51.92.45.93

Site internet : www.lulupret.pe.hu

D'une part,

Et

Structure :

Représentée par :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

D'autre part et ci-après dénommée « l'Emprunteur »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'association Lulu Prêt' permet à l'emprunteur d'accéder à la location de jeux et jouets avec un maximum de 15 jeux simultanés, pour une période de 4 semaines renouvelable, avec un maximum de 12 semaines.

Pour faciliter l'organisation du prêt des jeux et jouets, ceux-ci sont à retirer au local de l'association Lulu Prêt', aux horaires d'ouverture (voir site internet), 69, Rue des Genêts 44 440 Trans-sur-Erdre ou lors d'un rendez-vous pris préalablement par téléphone : 06 51 92 45 93 ou par courriel : ludo.lulupret@gmail.com

Article 2 : Engagement de l'Emprunteur

En contrepartie, l'Emprunteur s'engage à :

- souscrire une adhésion à l'association Lulu Prêt', pour un montant de 20€,
- effectuer le paiement du ou des prêts : 1€ par jeu ou jouet pour une durée de 4 semaines renouvelable 2 fois. Soit 3€ le jeu pour 12 semaines. Au-delà de 12 semaines d'emprunt, le jeu sera facturé 1€ la semaine.
- respecter les jeux et jouets empruntés et les rapporter avant la fin du délai maximum de 12 semaines, aux horaires d'ouverture (voir site internet), 69 Rue des Genêts 44 440 Trans-sur-Erdre ou lors d'un rendez-vous pris préalablement par téléphone : 06 51 92 45 93 ou par courriel : ludo.lulupret@gmail

L'Emprunteur est entièrement responsable des jeux et jouets mis à sa disposition. De plus, l'Emprunteur s'engage à assumer financièrement toute dégradation du matériel.

Article 3 : Dégradations

En cas de dégradations des jeux ou jouets, l'Emprunteur prendra en charge les frais inhérents aux réparations. Si le matériel ne pouvait pas être réparé, l'association Lulu Prêt' se verrait dans l'obligation de remplacer ce matériel et joindra à l'emprunteur la facturation du produit. Le règlement de cette facturation sera à adresser à l'association Lulu Prêt' dans le délai de 30 jours après réception de la facture.

Article 4 : Durée de la convention

La convention est conclue pour la durée de validation de l'adhésion et est tacitement reconductible chaque année sous réserve d'être à jour des règlements envers l'association.

Article 5 : Avenant à la convention

Les dispositions de la présente convention pourront être modifiées par voie d'avenant résultant d'un commun accord des parties.

Article 6 : Expiration

L'expiration de la présente convention, prendra effet à l'expiration de l'adhésion.

Fait en deux exemplaires, le

Mme FOURNIER Anne-Cécile, Présidente Lulu Prêt'

L'Emprunteur